

Indemnisés dès le premier jour !

Elio Di Rupo veut supprimer totalement la période de carence

Supprimer la période de carence pour que les travailleurs indépendants bénéficient, comme tous les autres travailleurs, d'une sécurité de revenus dès leur premier jour d'incapacité. C'est la proposition de loi que vient de déposer le PS, de la main de son président, Elio Di Rupo.

Actuellement, un indépendant frappé d'incapacité de travail, à la suite d'une maladie ou d'un accident, doit attendre quatorze jours avant de percevoir des indemnités payées par la mutualité. Et

c'est déjà une fameuse progression que le ministre des Indépendants et des Classes moyennes, Denis Ducarme (MR) était heureux de pouvoir annoncer à la fin de l'année dernière (l'arrêté royal a été signé en décembre 2017). « En attendant mieux », disait-il alors, la période de carence était ainsi réduite de moitié.

HARMONISATION

« Les auteurs de la présente proposition de loi estiment qu'il

convient d'abolir cette période de carence, tant dans un objectif d'harmonisation des statuts entre différentes catégories de travailleurs que dans une perspective de santé publique », explique Elio Di Rupo. « La présente proposition

de loi prévoit, par conséquent, que les travailleurs indépendants bénéficient, comme tous les autres, d'une sécurité de revenus dès le premier jour d'incapacité. »

Le président du PS profite de l'occasion pour « rappeler que le PS a été à l'origine de l'extension de la couverture soins de santé des indépendants. Sous les précédents gouvernements, de nombreuses améliorations ont également été apportées au statut social des indépendants. Parmi les réformes les plus importantes, la réforme du calcul des cotisations, l'alignement des allocations familiales des indépendants sur celles des salariés ou encore la revalorisation des pensions ».

« La suppression de la période de carence répond à une attente largement partagée par les indépendants », reprend Elio Di Rupo. « Ainsi, il ressort d'une étude, pré-

sentée en mai 2017, par l'UCM et UNIZO, que 80 % des indépendants continuent de travailler malgré la maladie. Ainsi, si le médecin prescrit un arrêt de travail, 72 % des indépendants interrogés déclarent ne pas respecter ou ne respecter qu'en partie cette prescription. En d'autres termes, le report de soins est une réalité chez les travailleurs indépendants et ces derniers éprouvent une tension très forte entre les obligations professionnelles et l'intérêt de se soigner. Il s'agit d'une situation préoccupante non seulement pour ce qui est de la santé publique, mais aussi de la gestion rationnelle de la sécurité sociale. Pour nous c'est inacceptable. Nous voulons leur accorder une sécurité de revenu. C'est primordial pour permettre à tous les petits indépendants de vivre sans craindre les aléas du lendemain. »

86 % SONT FAVORABLES

Se basant toujours sur la même enquête, réalisée auprès de plus de 1.500 travailleurs indépendants, le président du PS rappelle aussi « que 86 % des indépendants interrogés sont favorables à notre proposition. Les indépendants ne comprennent plus pourquoi ils doivent bénéficier d'une protection inférieure à celle des salariés (salaire garanti par l'employeur) ou des chômeurs (seulement un jour de carence) en cas de maladie ou d'accident ». ●

DIDIER SWYSEN